

Compteurs électroniques, ce qu'en pense le CRIOC

Présenté comme la solution au manque de visibilité qu'engendre le système du provisionnement et au caractère aléatoire voire irrégulier du relevé d'index, le compteur "intelligent" offre l'avantage de pouvoir, entre autre, visualiser instantanément sa consommation énergétique. Concrètement, qu'est-ce que cela change ?

Les factures mensuelles des clients ne seront plus établies sur base d'une moyenne mensuelle de l'estimation de la consommation annuelle mais en fonction de la consommation réelle de la période facturée.

Cela générera des disparités importantes entre des montants réclamés en été et en hiver. La consommation des particuliers augmente, en effet, drastiquement durant les mois où il fait froid et moins lumineux.

Si cette plus grande transparence est indéniable, ce dispositif doit, sur d'autres aspects, être analysé de manière plus circonspecte.

UNE MENACE POUR LES FOYERS À FAIBLES REVENUS

Avec la disparition des provisionnements, le risque paraît substantiel d'être confronté, en période de haute consommation, à un nombre important de foyers se trouvant dans l'incapacité d'assumer les facturations mensuelles.

Ce risque s'accroît encore plus chez les personnes précarisées. Plusieurs CPAS nous ont fait part de leurs craintes quant à l'adoption d'un tel dispositif. La clientèle de

LE CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION DES ORGANISATIONS DE CONSOMMATEURS, LE CRIOC, A DÉCIDÉ DE PRENDRE POSITION DANS LE DÉBAT QUI SE DÉVELOPPE AUTOUR DE L'INSTALLATION DE COMPTEURS INTELLIGENTS DANS LES FOYERS BELGES.

Adriaan Meersman
Directeur d'information du CRIOC

ces établissements disposant d'une marge de manœuvre budgétaire extrêmement faible, elle risque d'être confrontée, en période hivernale, à des surcoûts financiers importants, la plaçant en impossibilité d'honorer ses factures, dans ces périodes où l'accès à l'énergie est essentiel.

Cette situation risque d'avoir des conséquences plus lourdes encore dans la région wallonne où le décret wallon, contrairement à l'ordonnance bruxelloise, permet les coupures énergétiques.

Un autre aspect non négligeable est le coût qui sera répercuté sur la facture du consommateur. Certaines études évaluent ce surcoût à 50 euros par an et par compteur. D'ailleurs, cet impact financier sera proportionnellement plus important chez les Bruxellois, dont la consommation énergétique annuelle moyenne est sensiblement inférieure à celle du reste du pays et particulièrement de la Wallonie.

UN ESPION À LA MAISON

De plus, nous pouvons nous inter-

roger sur le risque lié à la protection de la vie privée.

Il est clair que ce type de compteurs permettra de fournir des informations sur l'intensité et les moments de consommation, offrant une fenêtre ouverte sur les moments où les consommateurs sortent de leur domicile et y entrent, sur les périodes où ils sont partis en vacances... Bref, il existe un risque réel d'atteinte à la protection de la vie privée.

DES PISTES DE SOLUTIONS

La principale justification objective de l'installation de ce système résidant dans les carences liées au système actuel de relevés de compteurs, il semble qu'une adaptation réaliste et une structuration plus rigoureuse du système actuel soient, dans ce cadre, une réponse offrant moins de risques collatéraux que les compteurs intelligents.

La libéralisation, dans sa précipitation, a généré de nombreuses carences tant au niveau législatif qu'organisationnel. Il semble donc nécessaire de profiter de

l'expérience de ces erreurs pour prendre le temps d'analyser cette situation en profondeur et de palier les dysfonctionnements actuels par des modifications légales jusqu'à ce que nous ayons une véritable visibilité sur le projet proposé.

Il est important, dans ce cadre, qu'une large concertation ait lieu avec les organisations de consommateurs, les fournisseurs, les distributeurs et tout acteur de terrain concerné.

À notre sens, il convient d'assurer que cette transition n'ait pas ou peu de répercussions dommageables, en particulier pour le public fragilisé. ■